L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
MERCREDI, 21 NOVEMBRE 1888.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

ON demande—Une cuisinière et une domestique de maison. S'adresser à Paul E. Théard, 54 rue du Camp. 17nov—1w

A VENDRE.

EXCELLENTE OCCASION.—A vendre pour raison de santé, une grocerie et buvette, bien achalandée, bien située dans le Second District. S'adresser à E. D. Bureau de l'Abeille. 18 nov—1 m

A VENDRE—Une charmante résidence en bois style moderne à deux étages coin des rues Ursulines et Prieur, avec une cuisine en bois à deux étages attenant à la propriété, grande cour, jardin avec fleurs, serre, arbres fruitiers, écurie, etc. Le tout en parfait état. S'adresser à G. A. Lanaux, 71 Decatur. 31 oct—1m

PEERLESS DYES Les meilleurs. Cars Decouverts.

AVIS AUX CREANCIERS

Dressel & May vs leurs Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 24,598—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par James M. Cracken, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
16 nov—16 21 25

Edward Lilienthal vs ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 22,232—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Samuel J. Hart comme syndic provisoire et le compte provisoire de Samuel J. Hart, syndic des créanciers de cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
17 nov—17 22 26

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—P. C. Bennett vs ses créanciers—No 25,275—Division "D"—Ordre de Cour—Que la cession des propriétés de Pickens C. Bennett soit et est acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et qu'il soit ordonné qu'une assemblée des créanciers soit convoquée et tenue pardevant [illegible] Zengel notaire en cette ville le SAMEDI [illegible] jour de novembre 1888 à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, et de nommer un syndic et voter sur toutes matières qui pourront leur être soumises, et en attendant que toutes procédures judiciaires contre la personne aussi bien que contre les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Thomas Gi[illegible] Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle Orléans 2 novembre 1888.
Signé: N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAMES D. RANKIN, Député Greffier.
11 nov—11 18 25

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 25,290—Division A—Levêque & Jourdan vs leurs créanciers—Ordre de cour—Que la cession des biens [illegible] comme ci-dessous [illegible] propriété de Levêque & Jourdan et des membres individuels de la dite association E. J. Jourdan et Andrew Levêque soit acceptée par la cour qu'une assemblée des créanciers des insolvables soit convoquée pardevant Chas. B. Upton Esq. notaire public le 6me jour de décembre 1888 et que toutes procédures contre la personne et la propriété des insolvables soient suspendues.
Nouvelle Orléans 2 novembre 1888.
(Signé) FRED D. KING, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division B siégeant à la place de l'Hon. Thos. C. W. Ellis juge de la dite Cour Division "A" maintenant absent en congé.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
3 nov—3t au 6dec

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—William et John H. Hogan vs leurs créanciers—No 25,252—Division A—Ordre de Cour—Que la cession des biens faite par les pétitionnaires sous la raison sociale Wm. Hogan composée de William Hogan et de John H. Hogan soit et est acceptée par la Cour au bénéfice de leurs créanciers et il est ordonné qu'une réunion des créanciers soit tenue pardevant Fred. Zengel notaire public en cette ville à son bureau [illegible] 1888, à 11 heures a m dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, de nommer un syndic et de voter sur toutes autres matières qui pourront être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les personnes aussi bien que contre les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que E. D. Craig Esq. avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle Orléans 27 octobre 1888.
(Signé) FRED D. KING, Juge de la [illegible]
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
30 oct—3t au 30 nov

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District [illegible] Conway & Carr [illegible] créanciers—No 25,318—Division A—[illegible] Que la cession [illegible] la raison sociale [illegible] Constant Conway [illegible] [illegible] pardevant [illegible] ville le LUNDI [illegible] à 11 heures A. M. [illegible] très affaires [illegible] Ambroise Smith [illegible]
Nlle Orléans [illegible] novembre 1888.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
6 nov—3t au [illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Louis Blaise vs ses créanciers No 25,240—Division A [illegible]
Nouvelle Orléans [illegible] 1888.
Signé: THOS. C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
13 nov [illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Shropshire & Cowan [illegible]—Division B—Ordre de Cour—Que la cession des biens des pétitionnaires [illegible] Shropshire & Co. composée de Henry E. Shropshire Senior et Horace E. Shropshire [illegible] faite à son socié [illegible] affaires en la ville de la Nouvelle-Orléans, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Paul Resch notaire en cette ville le SAMEDI 24me jour de novembre 1888 à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, pour nommer un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient être présentées et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les personnes et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que Branch K. Miller Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 18 octobre 1888.
(Signé) FRED D. KING, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
[illegible] oct—3t [illegible]

Etat de Situation semestriel
— DE LA —
Banque Nationale de l'Etat
De la Nouvelle-Orléans.
STATE NATIONAL BANK
DE LA NLLE-ORLEANS.
ETAT SEMESTRIEL.
30 Juin 1888.

ACTIF

Bons des Etats Unis, autres bons, aussi actions		477,888 00
Primes sur bons des E. U.		17,000 00
5 0/0 avec Trésor des E. U.		12,375 00
Propriétés foncières		71,650 16
Escomptes		935,936 37
Prêts sur demande	$292,620 17	
Change	200,192 82	
Argent comptant et chèques sur d'autres banques	303,407 23	816,023 22
		$2,363,899 05

PASSIF

Capital		$425,000 00
Fonds de surplus		64,000 00
Profits non divisés		51,338 26
Dividendes non payés		15,953 99
Circulation		215,400 00
Dépôts individuels	$1,504,240 96	
Dépôts de banques	77,956 84	1,582,206 80
		$2,363,899 05

Atteste: T. R. ROACH, Caissier.
1er juil—1 sem

Liste des lettres étrangères restant à la poste de la Nlle Orléans pendant la semaine écoulée le 11 novembre 1888.

LISTE DE DAMES
Madame P Thomas — Mlle Marie [illegible]
LISTE DE MESSIEURS
M. Corvaio [illegible] — Mons. Jacques P[illegible] navire — Paris Jean Baptiste
G. W. NOTT, Maître de Poste.

J INVITE toutes les personnes désirant prendre des Bains Russes, Turcs et autres à venir visiter mon établissement, ils y trouveront tous les agréments et le confort désirable à des prix minimes.

F. GAUPP,

109..........Rue Conti..........109
9juin—Dim

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTE PAR LE MARSHAL DES ETATS UNIS.

Lion R. Levy vs. I. K. Levy fils, et Lion R. Levy vs. I. K. Levy & fils et autres.—Nos 11,751 et 11,752.

Dans la Cour de Circuit des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.

EN VERTU DE DEUX WRITS DE FIERI FACIAS, à moi adressés, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai au plus fort enchérisseur, le MARDI, vingt-septième jour de novembre 1888, à midi, au local No 17 rue Chartres, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, la propriété décrite ci-après à savoir:

Tout le contenu du magasin No 17 rue de Chartres, comprenant des Dry Goods, Notions, Jouets, etc., etc., ensemble avec le magasin, fournitures, vitrines, tables, chaises, meubles de bureau, etc., etc., le tout d'après un inventaire enregistré dans mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions Comptant.

Bureau du Marshal des Etats Unis, Nouvelle Orléans, 14me jour de Novembre 1888.

GEO. MOORMAN,
Marshal des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.
14 nov—14 17 21 24 27

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Peter Burrill.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No. 25,450—Division E—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Peter Burrill décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
21 nov—21 25 30

Succession de Bridget Murray, épouse de George Grover.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 25,439—Division A—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire dans la succession de feue Bridget Murray, épouse de George Grover, décédée; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
21nov—21 25 30

Succession de Bridget Murray, épouse de George Grover.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No. 25,4[illegible]—Division A—Attendu que [illegible] a présenté [illegible]
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
20 nov—20 25 29 [illegible]

Succession de Henry Taithan.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 25,[illegible]—Division D—Attendu que [illegible] a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Henry Taithan décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
18 nov—18 23 27

Succession de Camille Spuricie.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 25,4[illegible]—Division E—Attendu [illegible] a présenté une pétition [illegible] lettres d'administration dans la succession de feu Camille Spuricie décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
[illegible] nov—18 23 27

Succession de Jacob Bernard et Elizabeth Schmitt, son épouse.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 25,[illegible]—Division C—Attendu que John Schmitt a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Jacob Bernard et [illegible] son épouse [illegible] avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
[illegible] 16 21 25

Succession de Mme Mary J. Cobb.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 25,[illegible]—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées [illegible] les raisons pour lesquelles le compte présenté [illegible] ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
[illegible]

Succession de Julie Bonaventure, Vve [illegible]

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. [illegible]
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
17 nov [illegible]

Succession de Jean Marie Lupery.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No [illegible]—Division E—Attendu que [illegible] a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Jean Marie Lupery [illegible] avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner [illegible]
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
[illegible]

Succession de Henry Uthoff.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No [illegible]—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession [illegible] homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
15 nov [illegible]

21me Etat de Situation Annuel
— DE LA —
Compagnie d'Assurances Germania
De la Nouvelle-Orléans.

CONFORMÉMENT aux exigences de la charte la compagnie présente l'exposé suivant pour l'année finissant le 31 décembre 1887:

Primes sur incendie		$183,534 79
Primes sur mers		3,229 87
Primes sur rivières		1,189 34
Totales primes		$187,954 00
A ajouter: Risques non acquises de 1886		37,801 16
Total		$225,755 16
A ajouter Intérêt, profits et pertes	$33,077 66	
Moins appointements et dépenses générales	12 224 12	
		20,853 54
Fonds de surplus de 1886		19,367 02
Total		$265,975 72
Pertes payées—		
Sur primes d'incendie	$81,478 60	
Sur primes de mers	3,158 67	
Sur primes de rivières	1,736 17	
	$86,372 81	
Compte de réassurances	34,630 77	
Primes remboursées et commissions	45,885 87	
Taxes d'Etat et de ville, Bureau des Underwriters, corps de sauvetage, souscriptions	6,923 77	
		$176,813 22
Total		$89,162 50
Réserve pour—		
Primes non expirées	$57,116 53	
Pertes non payées	12,64[illegible] 95	
Dividende 5 0/0 déclaré en juillet 1887	10,000 00	
Dividende 5 0/0 déclaré en janvier 1888	10,000 00	
Fonds de surplus de 1887	19,367 02	
	$89,162 50	$89,162 50

ACTIF

Billets reçus pour primes	64 00
Primes en collection	36,959 52
Prêts sur nantissements	9,850 50
Prêts sur hypothèques	5,925 00
Bons des Etats Unis et Etat Bons consolidés et Bons à primes de ville	99,815 00
Banques, assurances et autres stocks	20,945 00
Bâtisse 51 rue du Camp et autre propriétés foncières	69,619 34
Meubles et installation	3,367 75
En caisse et en banque	32,616 58
	$279 162 50

L'exposé ci-dessus est une copie correcte et exacte des livres de la compagnie.
(Signé) H. ZUBERBIER, Président.
J. HASSINGER, Vice-Président.
EMIL WEBER, Secrétaire.
Fait sous serment pardevant moi, à la Nouvelle Orléans, le 13me jour de janvier 1888.
W. O. HART, Notaire.

A une réunion du Conseil de Direction tenue le 12 courant, il a été résolu de déclarer un second dividende semi-annuel de cinq pour cent, faisant 10 pour cent par an sur le fonds capital pour l'année finissant le 31 décembre 1887, pour être payé sur demande.

DIRECTEURS.

H. ZUBERBIER	HERM. CURTIUS
J. J. WECKERLING	J. J. LANGLES,
J. HASSINGER	J. E. MERILH,
P. W. DIELMAN,	JOHN THORN,
J. 3 MEYERS,	LOUIS GRUNEWALD
GEO. H. BRAUGHN,	A. G. RICKS,
FRANK VATTER,	W. W. HUCK,
C. B. FISCHER.	

15 jan—1m

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS DE DEUX MILLIONS DISTRIBUÉS.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les **grands tirages à numéros simples** ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle Orléans.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
COMMISSAIRES.

TIRAGE COLOSSAL
— A —
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 18 DEC, 1888

GROS LOT: $600,000

100,000 Billets à Quarante Dollars. Demi-Billet $20; Quart de Billet $10 00; Huitième de Billet $5; Vingtième de Billet $2; Quarantième de Billet $1.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$600,000, soit	$600,000
1 Lot de	200,000	200,000
1 Lot de	100,000	100,000
1 Lot de	50,000	50,000
2 Lots de	25,000	50,000
5 Lots de	10,000	50,000
12 Lots de	5,000	60,000
25 Lots de	2,000	50,000
100 Lots de	800	80,000
200 Lots de	400	80,000
500 Lots de	200	100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de $1,000, soit	$100,000
100 Lots de $800	80,000
100 Lots de $400	40,000

Trois numéros de terminaison.

99 Lots de $800, soit	$79,200
99 Lots de $400	39,600

Deux numéros de terminaison.

900 Lots de $200, soit	$180,000
900 Lots de $200	180,000

3,146 Lots se montant à....$2,118,800

NOTE.—Les billets gagnant de gros lots n'ont pas droit à d'autres lots si leurs deux derniers chiffres sont les mêmes que ceux des billets gagnant le gros lot.

☞ Pour les prix à payer par les CLUBS, ou pour tout renseignement que l'on voudrait avoir, s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la *Signature lisible*. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant l'adresse en plein. Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). S'adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à
la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tire un lot.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des plans anonymes.

VENTES POUR TAXES D'ETAT

NLLE-ORLEANS, Lne., 20 nov., 1888.
ETAT DE LA LOUISIANE vs S. H. SELIGMAN & Bros., Débiteurs Délinquants pour Taxes, Premier District, paroisse d'Orléans.

EN VERTU de l'autorité dont je suis revêtu par la constitution et les lois de la Louisiane, je vendrai aux enchères publiques, au local de la saisie, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 3 décembre 1888, à 2 heures p. m., la propriété ci après décrite, pour assurer la perception de taxes maintenant dues à l'Etat de la Louisiane, assessées en l'année 1888 et pendant les années précédentes, avec les intérêts accrus depuis le 31 décembre de l'année pour laquelle les dites taxes ont été respectivement assessées jusqu'à complet paiement, ainsi que tous les frais, savoir:

Taxes pour l'année 1888	18 00
Taxes pour l'année 1887	96 00
Taxes pour l'année 1886	96 00
Taxes pour l'année 1885	90 00
Taxes pour l'année 1884	30 00

A savoir: sur les lieux, rue Gravier, coin sud-est de la rue Baronne—

Le contenu du magasin, rue Gravier, coin sud-est de la rue Baronne, consistant en bijouterie, orfèvrerie et argenterie, etc.

Au jour fixé ci dessus pour la vente, je vendrai telles parties de la propriété ci dessus que me désignera le débiteur de taxes, et dans le cas où il ne désignera pas une somme suffisante de propriété, je vendrai la plus faible partie de la dite propriété qu'achètera un enchérisseur quelconque, pour le montant des taxes, de l'intérêt et des dépens dûs par le dit débiteur de taxes.

Conditions—Comptant sur les lieux en monnaie courante des Etats Unis.

C. HARRISON PARKER,
Collecteur des Taxes d'Etat, Premier District, paroisse d'Orléans. 21nov—21 25 29—3déc

NLLE-ORLEANS, Lne., 20 nov. 1888.
ETAT DE LA LOUISIANE vs. LOUISIANA Excavating & Manufacturing Co. Débiteur Délinquant pour Taxes, Premier District, Paroisse d'Orléans.

EN VERTU de l'autorité dont je suis revêtu par la Constitution et les lois de la Louisiane, je vendrai aux enchères publiques, au local de la saisie, sur les lieux ci après désignés, le LUNDI, 3 décembre 1888, à 9:30 heures a. m., la propriété ci après décrite, pour assurer la perception de taxes maintenant dues à l'Etat de la Louisiane, assessées en l'année 1888 et pendant les années précédentes, avec les intérêts accrus depuis le 31 décembre de l'année pour laquelle les dites taxes ont été respectivement assessées jusqu'à complet paiement, ainsi que tous les frais, savoir:

Taxes pour l'année 1888	$63 00
Taxes pour l'année 1887	63 00
Taxes pour l'année 1886	44 40

A savoir sur les lieux No 24 Commercial Alley, Premier District—

1. Le contenu du bureau au rez de chaussée, No 24 Commercial Alley, consistant en un coffre fort en fer, en meubles, aussi en chevaux et en un wagon qui appartiennent au débiteur délinquant.

Au jour fixé ci dessus pour la vente, je vendrai telles parties de la propriété ci dessus que me désignera le débiteur de taxes, et dans le cas où il ne désignera pas une somme suffisante de propriété, je vendrai la plus faible partie de la dite propriété qu'achètera un enchérisseur quelconque, pour le montant des taxes de l'intérêt et des dépens dus par le dit débiteur de taxes.

Conditions—Comptant sur les lieux en monnaie courante des Etats Unis.

C. HARRISON PARKER,
Collecteur des Taxes d'Etat, Premier District, Paroisse d'Orléans. 21nov—21 25 29—3déc

NLLE-ORLEANS, Lne. 20 nov. 1888.
ETAT DE LA LOUISIANE vs. PITTSBURG & Southern Coal Co. Débiteurs Délinquants pour Taxes, Premier District, paroisse d'Orléans.

EN VERTU de l'autorité dont je suis revêtu par la Constitution et les lois de la Louisiane, je vendrai aux enchères publiques, au local de la saisie, sur les lieux ci après désignés, le LUNDI, 3 décembre 1888, à [illegible] la propriété ci après décrite, pour assurer la perception de taxes maintenant dues à l'Etat de la Louisiane, assessées en l'année 1888 et pendant les années précédentes, avec les intérêts accrus depuis le 31 décembre de l'année pour laquelle les dites taxes ont été respectivement assessées jusqu'à complet paiement, ainsi que tous les frais, savoir:

Taxes pour l'année 1888	$60 00
Taxes pour l'année 1887	9 00

A savoir sur les lieux No 15 rue Carondelet, Premier District, et au Wilson Grove, au pied de la rue Joseph, Sixième District—

1. Le contenu du bureau No 15 rue Carondelet, consistant en un coffre fort en fer et en meubles, lesquels seront vendus au No 15 rue Carondelet.

2. Un bateau [illegible] de charbon Pittsburg qui sera vendu au pied de la rue Joseph, Sixième District.

Au jour fixé ci-dessus pour la vente, je vendrai telles parties de la propriété ci dessus que me désignera le débiteur de taxes, et dans le cas où il ne désignera pas une somme suffisante de propriété, je vendrai la plus faible partie de la dite propriété qu'achètera un enchérisseur quelconque, pour le montant des taxes, de l'intérêt et des dépens dûs par le dit débiteur de taxes.

Conditions—Comptant sur les lieux en monnaie courante des Etats Unis.

C. HARRISON PARKER,
Collecteur des Taxes d'Etat, Premier District, paroisse d'Orléans. 21nov—21 25 29—3déc

NLLE-ORLEANS, Lne. 20 nov. 1888.
ETAT DE LA LOUISIANE vs. A. [illegible] Débiteur Délinquant pour Taxes, Premier District, paroisse d'Orléans.

EN VERTU de l'autorité dont je suis revêtu par la constitution et les lois de la Louisiane, je vendrai aux enchères publiques, au local de la saisie, sur les lieux ci après désignés, le LUNDI, 3 décembre 1888, à 11 heures a m., la propriété ci après décrite, pour assurer la perception de taxes maintenant dues à l'Etat de la Louisiane, assessées en l'année 1888 et pendant les années précédentes, avec les intérêts accrus depuis le 31 décembre de l'année pour laquelle les dites taxes ont été respectivement assessées jusqu'à complet paiement, ainsi que tous les frais, savoir:

Taxes pour l'année 1888	[illegible]
Taxes pour l'année 1887	[illegible]
Taxes pour l'année 1886	[illegible]
Taxes pour l'année 1885	[illegible]

A savoir sur les lieux No 71 rue Baronne, Premier District—

1. Le contenu du bureau No 71 rue Baronne, consistant en un coffre fort en fer, en bureau et matériel [illegible]

Au jour fixé ci dessus pour la vente, je vendrai telles parties de la propriété ci dessus que me désignera le débiteur de taxes [illegible] je vendrai la plus faible partie de la dite propriété qu'achètera un enchérisseur quelconque pour le montant des taxes de l'intérêt et des dépens dûs par le dit débiteur de taxes.

Conditions—Comptant sur les lieux en monnaie courante des Etats Unis.

C. HARRISON PARKER,
Collecteur des Taxes d'Etat, Premier District, paroisse d'Orléans. 21nov—21 25 29—3déc

NLLE-ORLEANS, Lne. 16 Nov. 1888.
ETAT DE LA LOUISIANE vs. DARR & Co. Débiteurs Délinquants pour Taxes, Premier District, paroisse d'Orléans.

EN VERTU de l'autorité dont je suis revêtu par la constitution et les lois de la Louisiane, je vendrai aux enchères publiques au local de la saisie sur les lieux ci après désignés, le MERCREDI 28 novembre 1888, à [illegible] la propriété ci après décrite, pour assurer la perception de taxes maintenant dues à l'Etat de la Louisiane, assessées en l'année 1888 et pendant les années précédentes, avec les intérêts accrus depuis le 31 décembre de l'année pour laquelle les dites taxes ont été respectivement assessées jusqu'à complet paiement, ainsi que tous les frais, savoir:

Taxes pour l'année 1888	[illegible]
Taxes pour l'année 1887	[illegible]
Taxes pour l'année 1886	[illegible]
Taxes pour l'année 1885	[illegible]
Taxes pour l'année 1884	[illegible]
Taxes pour l'année 1883	[illegible]

A savoir: sur les lieux No [illegible] rue Magazine, premier district—

1. Le contenu du No [illegible] rue Magazine [illegible]

Au jour fixé ci dessus pour la vente, je vendrai telles parties de la propriété ci dessus que me désignera le débiteur de taxes, et dans le cas où il ne désignera pas une somme suffisante de propriété, je vendrai la plus faible partie de la dite propriété qu'achètera un enchérisseur quelconque, pour le montant des taxes, de l'intérêt et des dépens dûs par le dit débiteur de taxes.

Conditions—Comptant sur les lieux en monnaie courante des Etats Unis.

C. HARRISON PARKER,
Collecteur des Taxes d'Etat, Premier District, paroisse d'Orléans. 17nov—17 21 25 28

NLLE-ORLEANS, Lne. 16 Nov. 1888.
ETAT DE LA LOUISIANE vs. E. GUÉBLÉ, Débiteur Délinquant pour Taxes, Premier District, paroisse d'Orléans.

EN VERTU de l'autorité dont je suis revêtu par la constitution et les lois de la Louisiane je vendrai aux enchères publiques, au local de la saisie, sur les lieux ci-après désignés le MERCREDI 28 novembre 1888, à 1:30 heure p. m., la propriété ci-après décrite, pour assurer la perception de taxes maintenant dues à l'Etat de la Louisiane, assessées en l'année 1888 et pendant les années précédentes, avec les intérêts accrus depuis le 31 décembre de l'année pour laquelle les dites taxes ont été respectivement assessées jusqu'à complet paiement, ainsi que tous les frais, savoir:

Taxes pour l'année 1888	$115 00
Taxes pour l'année 1887	10 80

A savoir: sur les lieux No 11, rue St Charles, 1er district—

1. Contenu du rez de chaussée du local No 11 rue St Charles, consistant en articles de toilette pour messieurs, lingerie pour hommes, etc., avec installation.

Au jour fixé ci-dessus pour la vente, je vendrai telles parties de la propriété ci-dessus que me désignera le débiteur de taxes, et dans le cas où il ne désignera pas une somme suffisante de propriété, je vendrai la plus faible partie de la dite propriété qu'achètera un enchérisseur quelconque, pour le montant des taxes, de l'intérêt et des dépens dûs par le dit débiteur.

Conditions—Comptant sur les lieux en monnaie courante des Etats Unis.

C. HARRISON PARKER,
Collecteur des Taxes d'Etat, Premier District, Paroisse d'Orléans. 17 nov—17 21 25 28

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

David T. Weil vs. La Enterprise Gimping and Manufacturing Company de la Louisiane.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,135—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 1er décembre 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, et les droits, voies et servitudes y appartenant, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Front, Nouvelle Levée, Thalie (anciennement Benjamin) et Erato (anciennement Suzette), désigné par le numéro "Dix", mesurant vingt quatre pieds (24) de face à la rue Front, sur cent six pieds (106) de profondeur, entre lignes parallèles.

2° Un certain lot de terre, avec tout ce qui y appartient, droits, voies et privilèges y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Front, Nouvelle-Levée, Thalie et Erato, désigné par le numéro "Onze", et mesurant vingt quatre pieds (24) de face à la rue Front, sur cent six pieds (106) de profondeur, entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
30 oct—30—nov 6 13 20 27 déc 1

Succession de John Ervine.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 25,373—Division B. Attendu que Mme Catherine Schweitzer Ervine a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Ervine, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
14 nov—14 18 23

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Shérif et Syndic,

D'une Plantation de valeur dans la Paroisse Terrebonne, connue comme la Plantation Evergreen.

Comprenant la résidence, cuisine et dépendances, sucrerie, cabanes, machines, installations, mulets, bêtes à cornes, wagons, charrettes, charrues et tous les ustensiles de la ferme, etc.

A des conditions faciles.

Dans l'affaire de H. Groebel & Co. vs. leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,625—En vertu d'un ordre de vente en date du 14 novembre 1888, lancé dans l'affaire ci-dessus par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans et adressé à Charles W. Drown, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans, et à Olivier Maisonneaux, syndic des créanciers de Henry Groebel & Co. et de Henry Groebel et de Olivier Maisonneaux, ordonnant la vente de la propriété ci après décrite, avec les conditions ci-après mentionnées qui seront faites par le dit Charles W. Drown, Shérif Civil, et Olivier Maisonneaux, syndic, etc., conjointement et séparément.

Conformément au dit ordre, la propriété ci après décrite sera offerte en vente à l'enchère publique aux conditions ci dessous mentionnées, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place dans le Premier District de la ville de la Nouvelle Orléans, SAMEDI 22 décembre 1888, à midi à savoir—

Le tout d'un certain morceau de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, comprenant sucrerie, cabanes, machines et installations, mulets, bêtes à cornes, wagons, charrettes, charrues et tous les ustensiles de ferme qui se trouvent en usage ou servant à la culture, etc., connu et désigné comme Plantation Evergreen, situé dans la paroisse Terrebonne, en cet Etat, sur les deux rives du Bayou Terrebonne, à peu près six milles du Bayou Lafourche, mesurant vingt quatre arpents et demi de face sur les deux rives du Bayou Terrebonne sur une profondeur de dix arpents sur le côté ouest du dit Bayou et trente arpents de profondeur sur le côté est du dit Bayou Terrebonne, étant borné sur la partie supérieure par la terre anciennement appartenant au feu Leufroy Barras et la partie inférieure par les terres anciennement appartenant à John C. Potts, exceptant cette partie qui a été acquise par Prosper Le Blanc de Mme Mary Jane Ell[illegible] et mesurant un acre de face sur une profondeur de dix arpents. Laquelle propriété a été acquise par Henry Groebel et Olivier Maisonneaux par achat à l'enchère publique faite par le marshal des Etats Unis du District Est de la Louisiane le 1er avril 1882, en vertu d'un writ de saisie et vente à lui adressé par l'Honorable Cour de Circuit des Etats-Unis du District Est de la Louisiane dans l'affaire de Joseph J. Mattion vs. Townsend Ellis, No 9,3[illegible] du dossier de la dite cour, conformément à l'acte qui a été accordé par le dit marshal en date du 5 avril 1882, et enregistré au bureau du greffe de la paroisse Terrebonne, livre G G, folio 622 et suivants.

Le 29 mars 1886 Henry Groebel et Olivier Maisonneaux par acte pardevant Andre Hero Jr, notaire, ont vendu au dit Leo Le Blanc, notaire, [illegible] le 29 mars 1888 Leo Le Blanc a rétrocédé le dit lot à Olivier Maisonneaux, syndic de H. Groebel & Cie, et d'Henry Groebel et Olivier Maisonneaux.

Voici l'inventaire des biens sur la dite habitation:

Sucrerie, magasin à mule, écurie, huit cabanes, cinq des trois cabanes doubles, résidence, cuisine et maisons de dépendance, machine à dessécher [illegible] charrettes, 2 wagons, 3 charrues à bagasse et une charrette à eau, charrues, [illegible] et autres instruments nécessaires à la culture. [illegible] à cannes 75 acres de plant de canne seconde année et 70 acres de plant [illegible] de maïs et [illegible] 20 [illegible]

Conditions—Un tiers au plus comptant [illegible] deux ans [illegible] portant intérêt [illegible] du vendeur [illegible]
[illegible] paroisse et [illegible]

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
Olivier Maisonneaux, syndic des créanciers de Henry Groebel & Cie, et d'Henry Groebel et Olivier Maisonneaux.
19 nov—19 26—déc 3 10 17 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dr. J. S. Carter vs. Mme Anna Lamantia et son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 25,277. En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre Gravier et Commercial Place dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 15 décembre 1888, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St. Jean Baptiste, [illegible], Hewes et Rampart [illegible] des parties numéros [illegible]

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
14 nov—14 21 28—déc 5 12 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession d'Edward S. Wurzburger.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 21,937. En vertu d'un ordre de vente [illegible] 19 octobre 1888, tous les deux à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et Commercial Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 22 décembre, 1888, à midi de la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain morceau, portion de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans [illegible] les rues Moreau [illegible] Canal [illegible] d'après un plan dressé par A. Toledano [illegible] 1879 [illegible] mesurant [illegible] pieds [illegible]

Conditions.—Un quart au plus comptant [illegible] balance à un crédit de un, deux et trois ans en billets de l'acquéreur [illegible] hypothèque avec lien et privilège en vendeur sur la dite propriété avec les clauses de garantie usuelles de non aliénando et cinq pour cent d'avocat compris dans l'acte de vente, et les acquéreurs assumeront le paiement des taxes exigibles pour l'année actuelle 1888, au dessus du montant de son adjudication.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
19 nov—19 26 nov—3, 10, 17, 22 déc.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Louisiana Homestead Association vs M. et Mme Wm Kneale.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 25,087—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 24 novembre 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux certains lots de terre situés dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet désigné par le numéro municipal 743 borné par l'avenue Washington, Musique, Claiborne et Derbigny. Les dits lots sont désignés par les Nos 9 et 10 sur un plan dressé par L. Bringier, voyer, daté le 5 décembre 1835, déposé au bureau de T. Seghers, ex notaire en cette ville, et mesurant chaque trente (30) pieds de face à l'avenue Washington sur cent vingt-six pieds (126) et six (6) pouces de profondeur entre lignes parallèles, mesure française. Le dit lot No 10 formant le coin de l'avenue Washington et de la rue Derbigny. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif civil pour la paroisse d'Orléans.
24 oct—24 31—nov 7 14 21 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Edward A. Cotten vs. Mme E. H. Barton et son mari E. H. Barton.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 25,114—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encan, Nos. 72 et 74 rue St. Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 1er décembre 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges et servitudes lui appartenant situé dans le faubourg Tremé, dans le Second District de cette ville, désigné par le numéro quatre de l'îlet borné par les rues Ste. Anne, Dumaine, Roman et Prieur, sur un plan de F. N. Tourné, architecte du 21 janvier 1853, et déposé à l'étude de J. Lisbony ancien notaire de cette ville, suivant le dit plan le lot mesure, en mesure américaine, vingt six pieds onze pouces et 4/8 de face à la rue Ste. Anne, cent vingt pieds de profondeur sur la ligne le séparant du lot numéro trois d'après le dit plan; cent dix-sept pieds deux pouces et six lignes de profondeur sur l'autre côté et vingt-six pieds onze pouces et 4/8 de largeur sur la ligne du fond.

2° Un autre terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies et privilèges lui appartenant situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ste. Anne, Roman, Prieur et Main (Dumaine), désigné par le numéro cinq sur un plan fait par Louis Surgi, daté du 15 mai 1848, et déposé à l'étude de C. V. Foulon, notaire de cette ville; le dit lot mesure, en mesure anglaise, vingt-six pieds onze pouces et 4/8 de face sur la rue Ste. Anne sur une profondeur de cent dix-sept pieds deux pouces et six lignes.

Les propriétés ci dessus ont été acquises par la défenderesse, Mme E. H. Barton, par achat de James Simeon, conformément à un acte fait pardevant A. V. Philips, notaire, le 7 octobre 1886.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
30oct—30—6 13 20 27nov—1er déc.

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. V. GOURDAIN.

BONNE OCCASION

Le cottage désirable et confortable situé dans le centre du deuxième district, No 218 rue St-Philippe, entre les rue Villeré et Robertson.

Vente sans limite.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur, bureau No 87 rue Bienville—SAMEDI, 24 novembre 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St. Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, il sera vendu à l'encan la propriété décrite ci-dessous, à savoir—

Un lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé et étant dans le deuxième district de cette ville, borné par les rues St Philippe, Villeré, Dumaine et Robertson, faisant partie du lot désigné par le No 5 de l'îlet No 62, mesurant (mesure française) 30 pieds de face à la rue St-Philippe sur 120 pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles.

Les améliorations comprennent un cottage double avec deux chambres de chaque côté, galerie et cabinet; la cuisine a deux chambres; dans la cour se trouvent chambres pour laver, water-works, citernes et lieux d'aisances.

Termes et conditions.—Une moitié comptant, la balance à un crédit de un an avec billets portant 8 0/0 d'intérêt jusqu'à paiement final; aussi 5 0/0 frais d'avocat en cas de procédures et la propriété devra être assurée et la police transférée au vendeur. L'acquéreur assumera, au-dessus du prix d'adjudication, le paiement des taxes d'Etat et de ville de 1888 et fera un dépôt de 10 0/0 comptant sur les lieux sur le montant de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
10nov—10 17 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Premier District.

La belle et élégante maison de résidence double à deux étages, Nos 275 et 277 rue Magazine.

Vente pour opérer un partage.

Mme Daniel Haley vs. Mme Jennie Lampmann, épouse, etc.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans. Division D—No 24,803.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur—Bureau No 87 rue Bienville—SAMEDI, 15 décembre 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, entre l'Allée Commerciale et la rue Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division D, rendu le 5 novembre 1888, et signé le 9 novembre 1888, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite, dans l'affaire sus mentionnée, savoir:

Un terrain avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, situé dans le premier district de cette ville, désigné par le No 6 du carré d'îlet borné par les rues Magazine, Camp, Thalie et Melpomène, d'après un plan de E. Terriere, daté du 30 avril 1856 et déposé en l'étude de H. B. Cenas, notaire, ledit terrain mesurant 31 pieds, 11 pouces et 6 lignes de façade rue Magazine, sur 191 pieds 9 pouces et 7 lignes de profondeur (mesure américaine) étant la propriété acquise par ladite Mme Daniel Haley et d'autres de M. D. Gillespie par acte de partage passé pardevant Abel Dreyfous, notaire, le 27 février 1887, inscrite au bureau de l'annotateur de cette ville livre 9 folio 697.

Les améliorations comprennent une bâtisse en bois à deux étages, couverte en ardoises et ayant de chaque côté—rez de chaussée—de grands salons doubles et galerie au premier étage deux chambres, galerie et cabinet. La cuisine contient trois chambres aux deux étages. Gaz dans toute la maison et un grand balcon et galerie à la façade. Dans les deux cours il y a des citernes, un hydrant et des lieux d'aisance.

Conditions—Comptant. L'acquéreur assumera en sus du prix d'adjudication les taxes d'Etat et de ville de 1888 et fera un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant M. T. Ducros, notaire, aux frais de l'acquéreur.
10nov—10 17 24—dec 1 8 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le cottage double formant le coin commercial des rues Annette et Girod.

Succession de Jacob Johnson.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E—No 24,992.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur. Bureau No 87 rue Bienville, entre Royale et Bourbon. SAMEDI 24 novembre 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre Commercial Place et la rue Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. Albert Voorhies juge de la dite cour Division E actuellement en congé, daté le 19 octobre 1888, il sera vendu à l'encan, la propriété décrite ci-après à savoir—

Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations y trouvant, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Annette, Girod, St Antoine et St Jean Baptiste, désigné par le No 22, mesurant 32 pieds de face à la rue Annette, sur une profondeur de 120 pieds et formant le coin des rues Annette et Girod.

Les améliorations comprennent un cottage double avec deux chambres de chaque côté, un hangar dans la cour, lieux d'aisance et citerne.

Termes et conditions—Comptant. L'acquéreur assumera le paiement des taxes d'Etat et de ville pour l'année 1888 et fera un dépôt comptant sur les lieux de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Charles Roth, Esq., notaire public, aux frais de l'acquéreur.
20 oct—20, 27—Nov 3, 10, 17, 24

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

Résidence Brierre, sur l'avenue de l'Esplanade, No 299, située dans un charmant voisinage et une des plus belles résidences de l'Esplanade.

Vente de Syndic.

Dans l'affaire de Théodore Brierre & fils vs. leurs créanciers—No 24,658.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 22 décembre 1888, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St. Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 15 novembre 1888, la propriété suivante, savoir—

Une certaine portion de terre située dans le Troisième District de cette ville, désignée par les Nos 4, 5, 6 et 7, dans l'îlet borné par l'avenue Esplanade, le Chemin du Bayou, les rues Rocheblave et Dorgenois, laquelle portion de terre mesure 144 pieds 5 pouces 2 lignes de face à la rue de l'Esplanade, 146 pieds 1 pouce 2 lignes de face au Chemin du Bayou, sur une profondeur vers la rue Dorgenois de 167 pieds 5 pouces 6 lignes et 128 pieds 9 pouces 0 lignes sur la ligne opposée vers la rue Rocheblave.

Ensemble une magnifique et agréable résidence à étage, construite à distance de la rue, avant toutes les commodités voulues, les corridors, le salon, le fumoir (sitting room), la salle à manger, les chambres à coucher sont tapissés et artistement décorés. La maison est parfaitement disposée, le gaz y étant introduit partout. Le rez-de-chaussée se compose d'une galerie sur le devant, derrière et sur le côté, vestibule, salon, fumoir, salle à manger, cuisine et office. A l'étage supérieur, vestibule, cinq chambres à coucher avec cabinets de toilette, chambres à domestiques, chambre à bains et lieux à l'anglaise, etc.

Le jardin est magnifiquement arrangé et planté d'une collection d'arbustes, de fleurs de beaux orangers en rapports, pêchers, etc. Aussi une fontaine dans le jardin avec aquarium, deux belles citernes, hydrants dans la cour et dans le jardin, une belle écurie bâtie dans le fond du terrain faisant face au Chemin du Bayou, cour briquetée, etc., etc.

Les édifices sont en parfait ordre, ne requérant aucune réparation quelconque. La localité et le voisinage sont charmants, les personnes en quête d'une demeure des plus confortables sont invitées à examiner la susdite propriété.

S'adresser à l'encanteur pour une carte de visite.

Le tout d'après le plan dressé par A. de Armas.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance à un et deux ans de crédit en billets garantis par hypothèque portant 7 pour cent par an de date jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente pardevant E. A. Peyroux, notaire et contiendra toutes les clauses pénales d'usage. Un dépôt de 10 pour cent sur le montant de la vente devra être effectué par l'acquéreur aussitôt l'adjudication afin de garantir la vente.

17 nov—17 24—déc 1 8 15 22

Trois petites résidences formant l'encoignure des rues Kerlerec et Prieur.

Vente positive et pour effectuer un partage.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI 24 novembre 1888, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles Nos 72 et 74—

Trois lots de terre dans l'îlet compris entre les rues Kerlerec, Colombus, Prieur et Johnson, désignés par les Nos 1, 2, et 3.

Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Kerlerec et Prieur, mesurant 31 pieds 5 pouces 5 lignes de face à la rue Prieur sur une profondeur et façade à la rue Kerlerec de 63 pieds. Ensemble une maison couverte en ardoises avant deux chambres, cuisine double galerie, deux citernes, lieux d'aisance, etc. etc.

Le lot No 2 mesure 31 pieds 5 pouces 5 lignes de face à la rue Prieur sur une profondeur de 63 pieds. Ensemble, un joli cottage No 276 rue Prieur, avant corridor d'entrée sur le côté avec galerie quatre chambres, citerne, hangar, etc. Le tout couvert en ardoises.

Le lot No 3 mesure 37 pieds de face à la rue Kerlerec sur 62 pieds 11 pouces 2 lignes de profondeur. Ensemble, une bâtisse couverte en ardoises avant deux chambres, avec galerie sur la façade hangar, lieux d'aisance, etc.

Le tout conformément au plan exposé à la Bourse.

Conditions—Un tiers au plus comptant, balance à 1 et 2 ans de crédit en billets garantis par hypothèque portant 8 pour cent d'intérêt par an de date, avec toutes les clauses pénales d'usage.

Acte de vente pardevant E. A. Peyroux, notaire, aux frais des acquéreurs.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis des acquéreurs. 17nov—

Petite propriété rue Bienville No 217.

PAR JAS P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, cor. Bienville et Passage de la Bourse,—SAMEDI, 24 novembre 1888, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles, Nos 72 et 74—

Un lot de terre dans l'îlet borné par les rues Bienville, Conti, Tremé et Marais, mesurant 20 pieds de face à la rue Bienville sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent.

Voir le plan exposé à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt avec toutes les clauses pénales d'usage.

Acte de vente pardevant A. A. Ker, notaire aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes de 1888. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis de l'acheteur sur le prix de vente.
17 nov—

A vendre, à un grand sacrifice, la propriété en briques, à étage, formant l'encoignure aux rues Miro et Ste-Anne.

PAR JAS P. GUINAULT, Encanteur.—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 24 novembre 1888, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles, Nos 72 et 74—

Un lot de terre formant l'encoignure des rues Miro et Ste Anne mesurant 33 pieds de face à la rue Ste Anne, sur une profondeur et façade à la rue Miro de 100 pieds. Ensemble une résidence en briques à étage avec véranda faisant face aux deux rues, quatre chambres et galerie au rez-de-chaussée, même distribution à l'étage supérieur, citerne, lieux d'aisance, etc., etc. Voir le plan exposé à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou davantage comptant, balance à 1 et 2 ans de crédit en billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an avec toutes les clauses pénales d'usage.

Acte de vente pardevant [illegible] Ducros, notaire aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes pour l'année 1888.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé de l'acquéreur sur le prix de vente.
17 nov—

VENTE POSITIVE.

Ecurie et résidence formant encoignure aux rues Reynes et Marais—à l'abri des épaves et des inondations. Aussi—Cinq terrains formant l'encoignure des rues Reynes et Urquhart, entourés et en cultivation.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, encoignure Bienville et passage de la Bourse.—SAMEDI, 24 novembre 1888, il sera vendu à midi à la Bourse des Encanteurs rue St Charles, Nos 72 et 74—

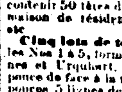

Une portion de terre se composant de cinq terrains formant l'encoignure des rues Reynes et Marais mesurant 140 pieds 5 pouces de façade à la rue des Marais, sur une profondeur et façade à la rue Reynes de 121 pieds 6 pouces 7 lignes.—Ensemble une étable à vaches pouvant contenir 50 têtes d'animaux et un grand grenier, maison de résidence, citerne, lieux d'aisance, etc.

Cinq lots de terre très élevés, désignés par les Nos 1 à 5, formant l'encoignure des rues Reynes et Urquhart, mesurant chacun 25 pieds 1 pouce de face à la rue Urquhart sur 120 pieds 9 pouces 5 lignes de profondeur. Le lot No 1 formant encoignure aux rues Urquhart et Reynes. Les terrains ci-dessus sont entourés et en pleine cultivation.

Voir les plans exposés à la Bourse.

Conditions—Un tiers au davantage comptant, balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets portant hypothèque et 6 pour cent d'intérêt par an avec toutes les clauses pénales d'usage.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis.

Actes de vente pardevant E. A. Peyroux, notaire
17 nov—

Propriété rue Mandeville, Troisième District.

Succession de M. et Madame Charles Piepenbring.

No 24,517—Division A—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau encoignure Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI 1er décembre 1888, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de vente signé le 23 octobre 1888 par l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile du District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Honorable Thomas C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division A, maintenant en congé, la propriété suivante, savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui en dépendent dans l'îlet compris par les rues Mandeville, Espagne, Lovée et Victoire maintenant Decatur, désigné par la lettre B d'après un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, annexé à un acte passé devant Pierre Coudrain, alors notaire en cette ville le 7 mai 1857, lequel lot de terre mesure conformément au dit plan 18 pieds 6 pouces de face à la rue Mandeville sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces 3 lignes.

Conditions—comptant. L'acquéreur assumera en sus du prix d'adjudication les taxes pour l'année 1888.

Acte de vente pardevant Omer Villeré, notaire. Un dépôt de 10 0/0 sera requis comptant sur le prix de l'adjudication.
28 oct—nov 3, 10, 17, 24—déc 1

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété dans le Premier District,

Coin des rues Clio et Liberty.

Succession de Rose McEntee, épouse de Michael Clark.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 25,148.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.—George G. Friedrichs, Encanteur—Bureau No 176 rue Commune.—SAMEDI 22 décembre 1888, à midi, à la Bourse des encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "B" daté 16 novembre 1888 et rendu dans la succession ci dessus intitulée.

Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Liberté, Howard, Clio et Erato, formant l'encoignure des rues Clio et Liberté et mesurant 29 pieds 4 pouces 3 lignes de face à la rue Liberté sur 81 pieds de profondeur et de face à la rue Clio et entre lignes parallèles, le tout plus ou moins borné à l'arrière par une allée commune de 3 pieds de largeur, en commun avec ce lot et autres lots, et le privilège de s'en servir.

Les améliorations comprennent une bâtisse en bois, à un étage, servant à la fois de magasin et de résidence et emplète d'environ 1 pied sur le terrain adjacent. Le voisinage est bien habité et près du Nouveau Bassin. Les chars des rues Clio et Erato passent devant la propriété.

Conditions—Un tiers comptant, la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets garantis par hypothèque spéciale et lien des vendeurs, portant 8 pour cent d'intérêt par an et toutes les autres clauses usuelles de sécurité. 10 0/0 devront être déposés au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Woulfe & Rouen, notaires, aux frais des acquéreurs.
17 nov—17 18 24—1 8 15 22 déc

NOUVELLE ADRESSE.

M. Charles Testát, dont l'*Abeille* a annoncé le désastre par l'incendie du 21, demeure actuellement rue Bourbon, 75, près Conti, au premier étage.

—Voir le journal de samedi dernier, 22 du courant. 25 sept—

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

La vente la plus attrayante de la saison.

Propriétés centrales et commerciales. Trois grands magasins dans les bâtisses Zacharie,

Sur la rue St. Charles, entre Canal et Commune.

Un placement rémunérateur et rapportant un joli revenu.

Vente positive pour un partage

A l'encan, avec un long crédit et avec un intérêt très bas.

Benjamin Newgass et als. vs. Betty Newgass et als.

No 21,630.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Vente pour un partage.

PAR HOEY & O'CONNOR.—NICHOLAS J. HOEY, Encanteur.—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 22 décembre 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, en vertu de plusieurs jugements rendus dans l'affaire ci dessus et d'un ordre en date du 16 février 1888, par l'Honorable Francis A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans il sera vendu à l'enchère publique les propriétés de valeur ci après décrites à savoir:

Propriété du Premier District.

Trois magasins en briques à quatre étages formant une partie des bâtisses Zacharie ou Veranda Row, dans l'îlet borné par les rues St Charles, Canal, Camp et Commune et décrits comme suit—

1° Le magasin No 20, rue St Charles, le lot est désigné par la lettre B sur un plan de Pilie en date du 30 avril 1841 et mesurant un pied américain 21 pieds 11 pouces de face à la rue St Charles sur une profondeur de 97 pieds 2 pouces 4 lignes sur le côté le plus près de la rue du Canal, et 100 pieds 4 pouces [illegible] plus près de la rue Commune et de la ligne du fond du dit lot de terre commençant sur l'autre ligne mentionnée, mesure profondément 15 pieds 5 pouces [illegible] droits vers la rue St Charles de 2 pouces [illegible] St Charles, 6 pieds 6 pouces et 4 lignes sur l'autre côté. La bâtisse est désignée par le No 20 rue St Charles et une hauteur de 13 pieds du sol au dessus d'un corridor sur le côté vers la rue du Canal, mesurant 9 pieds 5 pouces de face à la rue St Charles sur une profondeur de 31 pieds 11 pouces 5 lignes et une hauteur de 13 pieds du sol une façade totale de 31 pieds 2 pouces et 4 lignes sur la rue St Charles. Le dit corridor est désigné par la lettre A. M. Pokorny avec bail à raison de $2400 par an jusqu'au 30 septembre 1889.

2° Le magasin No 22 rue St Charles attenant à la propriété ci dessus. Le lot est désigné par la lettre C sur le plan ci dessus mentionné et mesure 21 pieds de face à la rue St Charles sur une profondeur de 97 pieds 10 pouces sur la ligne vers la rue du Canal [illegible] 97 pieds 8 pouces [illegible] [illegible] Le dit magasin loué à bail $2400 par an jusqu'au 30 septembre 1889 et occupé par **The Famous Hat Store.**

3° Le magasin No 24 rue St Charles attenant à celui ci dessus. Le lot est désigné par la lettre D sur le plan ci dessus mentionné et mesure 21 pieds 4 lignes de face à la rue St Charles et 97 pieds 8 pouces [illegible] de profondeur de la ligne du côté de la rue du Canal et 97 pieds 6 pouces sur la ligne du côté de la rue Commune et 21 pieds [illegible] de largeur sur la ligne du fond. Le dit magasin loué à bail $2400 par an jusqu'au 30 septembre 1889 et occupé par M. E. Lowe & Co, marchand de tabacs et confiseurs. Ces trois magasins forment une partie des plus désirables des magasins en briques de cette ville, presque en face de l'Hôtel St Charles. Ils sont toujours occupés par des marchands, le centre de cette partie de premier ordre, qui sont de grandes marchandises et tout des affaires, ces magasins rapportent actuellement $7200 par an.

Termes et Conditions de la vente—Un quart ou plus comptant, et la balance à un crédit de un, deux et trois ans à l'option des acquéreurs en billets des acquéreurs [illegible] portant 6 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement et garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur les propriétés vendues et les actes de vente devront contenir les clauses usuelles de sécurité à compris celle des frais d'avocats à 5 pour cent en cas de poursuite l'assurance et le transfert des polices. L'acquéreur devra déposer 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Felix J. Dreyfous Esq. notaire, No 21 Passage de la Bourse.
20nov—20 24—déc 1 8 15 16 21 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété avec jardin et laiterie.

Succession de Er. Gray Willett.

No 24,260—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI 8 décembre 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un décret de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 5 novembre 1888, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, savoir—

Cinq terrains avec toutes les bâtisses et améliorations y trouvant dans le second district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Conti, Dupré et Gayoso désignés comme les terrains de 8 à 12.

Les terrains de 8 à 11 mesurant 25 pieds 9 pouces et 2 lignes de façade rue Bienville, sur 111 pieds 4 pouces et 7 lignes de profondeur. Le No 11 formant le coin des rues Bienville et Gayoso. Le terrain No 12 mesure 26 pieds de façade rue Gayoso sur 141 pieds, 8 pouces et 7 lignes de profondeur.

Les améliorations comprennent une bâtisse en bois à un étage, avec cuisine, écurie, etc., portant le No 605 rue Bienville.

Conditions—Comptant. 10 pour cent payés au moment de la vente.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Fred. Zengel notaire.
6nov—6 17 24 déc 1 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de John Ulrich.

No 24,779—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI 1er décembre 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs rue St Charles en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans daté le 13 septembre 1888, il sera vendu à l'encan, la propriété décrite ci après, à savoir—

Le cottage en bois à un étage No 46 rue Amelia dans le Sixième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Amelia, Peniston, Live Oak et Laurel. Le lot est désigné comme le No 20 et mesure 30 pieds de face à la rue Amelia sur 116 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions de la vente.—Un tiers au plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance à un crédit de un et de deux ans représentée par des billets de l'acquéreur faits par lui à son ordre et endossés par lui, datés le jour de la vente et portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à paiement, les dits billets seront garantis par hypothèque et le lien du vendeur sur la propriété vendue, la propriété devra être assurée pour toute sa valeur par l'acquéreur et la police d'assurance transférée aux détenteurs des dits billets comme sécurité additionnelle. L'acquéreur devra payer au dessus de son adjudication toutes les taxes de l'année 1888, et pour se lier dans l'acte de vente en cas de procédures légales pour forcer le paiement des dits billets et payer une somme additionnelle égale à cinq pour cent sur le montant en litige comme frais d'avocat—l'acte de vente devra renfermer la clause de non aliénando et hypothèque spéciale et toutes les autres clauses de garantie.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Marcel T. Ducros, Esq., notaire.
Oct 30—nov 10, 17, 24—dec 1.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Terres et intérêt dans des terres dans les paroisses Livingston et Ascension.

Succession de Milton B. Maury.

No 22,720—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet N. O.—SAMEDI, 24 novembre 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles, en cette ville de la Nouvelle Orléans en vertu de deux ordres de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans datés le 5me et le 8me jour d'octobre 1888, il sera vendu à l'encan, les propriétés décrites ci dessous, à savoir:

1° W1/2 du N. E 1/4 de Sec. 23 T. 9. S. R. 4 E.—80 acres.

S 1/2 de Sec. 31. T. 9. S. R. 4 E—151.68 acres.

Sect. 36. T. 9. S. R. 4. E—617.51 acres.

S. W. 1/4 Sect. 25. T. 9. S. R. 4 E. S 1/2 Sect. 26 T. 9. S. R. 4 E.—484 40 acres.

Lots 3 & 4 dans la Sect. 11. T. 9. S. R. 4 E—118 83 acres.

Lots 1, 3, 4, 5 Sect. 32 T. 8. S. R. 4 E—64 acres.

2° Une moitié d'intérêt indivis dans Lots 3 et 4 dans la Sect. 10, T. 9. S. R. 4 E.—Est 1/2 de S. O. 1/4, Sect. 10. T. 9. S. R. 4 E.—160.07 acres N. O. 1/4 de N. O. 1/4 et N. O. 1/4 de S. O. 1/4, Sect. 17. T. 9. S. R. 4 E. N. 1/2 de S. E. 1/4 et O. 1/2 de N. O. 1/4 et N. E. 1/4 de N. E. 1/4 de Sect. 18. T. 9. S. R. 4 E—277 98 acres. E. 1/2 Sect. 5. T. 9. S. R. 4 E., contenant une quantité inconnue moindre que 120 08 acres.

Sur lesquels est située la scierie "Hard Times", et autres améliorations formant partie de celle-ci, actuellement louée à bail et vendue sujette aux termes du dit bail.

Conditions de la vente.—Comptant un dépôt de 10 pour cent qui sera fait au moment de la vente.

Actes de vente aux frais de l'acquéreur pardevant P. L. Bouchy, Esq., notaire public.
oct23—23—nov3 10 17 24

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession d'Alfred Homes Steward.

PAR B. ONORATO encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon—En vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "E" No 25,053, signé le [illegible] novembre 1888 il sera vendu à l'encan, SAMEDI 8 décembre 1888, à 2 heures P. M. à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, la propriété ci-après décrite, à savoir: Deux certains morceaux de terre, ayant plus ou moins 161 acres, situés dans le township No 9 dans le district des terres S. O. de la Louisiane amplement décrits dans les Patentes d'Etat No 1908 et 1972 en date du 14 juillet et 23 novembre 1874, qui seront lues au moment de la vente.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant W. H. Seymour, notaire, aux frais de l'acquéreur.
B. ONORATO, Encanteur.
7 nov—7, 10, 17 24—déc 1, 8,

VENTES A L'ENCAN

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Pharmacie Ducongé.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, No 3½ rue Carondelet—LUNDI, 3 décembre 1888 à 11 heures a. m. (si elle n'est pas vendue antérieurement à une vente privée), il sera vendu à l'encan au No 39 rue de Chartres, entre les rues Douane et Bienville, sans aucune réserve:

La Pharmacie **Ducongé**, établie depuis soixante quinze ans, avec son bon vouloir, médicaments français, anglais, patentés, et autres médicaments, instruments de chirurgie et autres installations de gaz et du magasin, comptoirs, étagères, coffre-fort, meubles de bureau, etc. etc.

Le tout sera offert en bloc, et si ce n'est pas vendu on détaillera par lots.

Toutes informations quant aux affaires de la maison seront données avec plaisir en s'adressant à M. A. Carroncho sur les lieux.

Le magasin peut être loué à bas prix.

Conditions—Comptant.
19 nov—au 3 dec

COTTAGE,

No 29 rue Miro, entre Gasquet et Palmyre.

Succession de Wm M. Miller.

No 22,950—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI 8 décembre 1888, à midi, il sera vendu à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 31 octobre 1888, pour compte de la dite succession—

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No 551 borné par les rues Miro, Gasquet, Tonti et Palmyre et désigné par le No 25 sur un plan tiré par F. N. Tourné en date du 24 novembre 1871 et déposé en l'étude de Amédée Ducatel notaire comme plan No 41 du livre de plan No 7. Le dit lot de terre mesure 27 pieds de face à la rue Miro sur 102 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en un cottage retiré sur la rue avec deux chambres et un cabinet galerie sur le côté, citerne, lieux d'aisance, etc., connu sous le No municipal No 29 rue Miro.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Alphonse Phillips notaire, aux frais de l'acquéreur.
3 nov—3 10 17 24—déc 1 8

PLACEMENT DE CHOIX
DANS DES PROPRIÉTÉS DU DEUXIÈME DISTRICT.

Nos. 302 et 302 1/2 rue Dumaine, entre les rues Roman et Derbigny—Double corps de logis élégant en bois.

No 328 rue Dumaine, entre Prieur et Roman, grand terrain avec cottage retiré de la rue.

Nos. 311 et 311 1/2, 316 et 316 1/2 et 318 et 318 1/2 rue Dumaine, entre les rues Johnson et Prieur—Trois cottages élégants et presque neufs.

No 250 rue Dumaine, cottage élégant, élevé et presque neuf.

Succession de Julia Conway; veuve décédée de E. M. Blane.

No 25,010—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet.—SAMEDI, 15 décembre 1888, à midi, il sera vendu à l'encan à la **Bourse des Encanteurs**, Nos. 72 et 74 rue St. Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile pour la paroisse d'Orléans, Division B siégeant à la place de l'Hon. A. Ellis juge de la dite cour Division A, actuellement en congé, daté le 30 octobre 1888 pour compte de la dite succession, la propriété ci après, à savoir—

1° **Un lot de terre** ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient dans le deuxième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues **Dumaine, Ste-Anne, Derbigny et Roman** sur un plan dressé par [illegible] Castaing et désigné par [illegible] mesurant 33 pieds 1 pouce 2 lignes de face à la rue **Dumaine** sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un double corps de logis en bois recouvert en ardoises [illegible] Nos 302 et 302 1/2 **Dumaine** avant salon deux chambres à coucher et cabinet, cuisine attenant à la bâtisse principale avec une chambre, citerne, lieux d'aisance, hangar pour laver, cabane à charbon et loué à raison de quatorze piastres par mois chaque corps de logis.

2° Un lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient situé dans le deuxième district de cette ville, désigné par la lettre C dans l'îlet borné par les rues **Dumaine, Roman, Ste-Anne et Prieur**, sur une esquisse annexée à un acte devant le bureau de F. J. Dreyfous, [illegible] notaire, lequel lot mesure en mesure anglaise 34 pieds, 3 pouces et 5 lignes de face à la rue Dumaine sur une profondeur de 201 pieds 2 pouces et 6 lignes sur le côté le plus près de la rue Roman et 201 pieds et 5 pouces de profondeur sur le côté le plus près de la rue Prieur. Les améliorations comprennent un cottage en bois à un étage recouvert en ardoises, retiré de la rue, avec deux chambres deux cabinets galerie devant, salle à manger, cuisine, écurie, citerne, lieux d'aisance, grand jardin avec magnolias et plaqueminiers, citerne etc., désigné par le numéro municipal 328 rue Dumaine.

3° Quatre lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de cette ville, désignés par les lettres A, B, C et D dans l'îlet borné par les rues **Dumaine, Prieur, Johnson et St-Anne**, sur une esquisse de E. [illegible] daté le 9 octobre 1888, annexée à un acte de la dite succession pardevant F. J. Dreyfous, notaire, le 10 octobre 1888, d'après la dite esquisse les lots mesurent chacun [illegible] 1 et A de face à la rue Dumaine sur une profondeur de [illegible] B et C mesurent chacun trente trois pieds [illegible] et quatre lignes de face à la rue Dumaine sur une profondeur [illegible] et le lot D vingt trois pieds huit pouces de face à la rue Dumaine sur cent vingt pieds de profondeur.

Les améliorations sur les lots A B et C comprennent trois corps de logis doubles en bois, couverts en ardoises, récemment bâtis, portant les Nos 311 1/2 316 et 316 1/2 et 318 et 318 1/2 rue Dumaine avant trois salons deux chambres à coucher chaque, cuisine attenante à la bâtisse principale avant une chambre, citerne et lieux d'aisance [illegible] corps de logis—Loués à raison de $14 par mois chaque corps de logis.

Les améliorations sur le lot D comprennent un cottage élégant, élevé et récemment en ardoises, connu par le numéro No 250 rue Dumaine avant [illegible] cabinet, galerie derrière, corridor de côté, cuisine attenante à la bâtisse principale avec une chambre, hangar pour le charbon et les lieux d'aisance, citerne, etc.—Loué à raison de $19 par mois.

Termes et Conditions.—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs, la balance à un crédit de un et deux ans en billets des acquéreurs garantis par hypothèque et un droit de vendeur, portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à paiement.

Les actes de vente seront passés pardevant F. J. Dreyfous notaire aux frais des acquéreurs et renfermeront les clauses de garantie usuelles et transfert d'assurance. 5 pour cent frais d'avocat en cas de procédures etc.

Le tout sera vendu libre de taxes jusqu'à la date de la vente. Pour plus amples détails voir les plans d'Edgar Pilié, voyer datés le 10 novembre 1888 qui sont exposés à la Bourse. On peut visiter la propriété à n'importe quel moment avant la vente.
10nov—10 17 24—1 8 15déc

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Valeur

Dans le premier district, Nos 100 et 102 rue Prytanée.

Résidence double.

Succession de Mme Maria G. Awald, épouse décédée de Lawrence H. Christeson.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier No 25,111.

A l'encan.

PAR MATHER & HOMES—Warren Homes, encanteur, bureau, 9 rue Carondelet.—SAMEDI, 1er décembre 1888, à midi à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St Charles, en vertu et suivant un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 26 octobre 1888, dossier No 25,111, pour le compte de la succession ci-dessus mentionnée, il sera vendu à l'encan—

Un terrain de valeur ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y sont situées dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Prytanée, Terpsichore, Colisée, Euterpe et la Place du Colisée, désigné par le No 5 et mesure 32 pieds de face sur la rue Prytanée et 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec un morceau de terre de 3 pieds 10 pouces et 7 lignes de face à la rue Terpsichore, sur une profondeur de 64 pieds et formant une allée pour l'usage en commun avec les autres propriétés, le tout plus ou moins et conformément à un plan fait par Hunter Stewart, voyer, en date du [illegible] octobre 1888. Les améliorations consistent d'une résidence à deux étages connue par les Nos 100 et 102 rue Prytanée.

Conditions—Comptant. 10 pour cent comptant sur les lieux pour garantir la vente.

Acte de vente pardevant John Bendernagel, notaire, aux frais de l'acquéreur.
28 oct—28—nov 4 11 18 25—dec 1er.

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage à double corps de logis.

No 186 rue Willow entre les rues Lafayette et Cypress.

Succession de Wm. Kenny, décédé.

A l'encan. Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 15 décembre 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles près Gravier, par ordre de et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, de la dite Cour, Division A, actuellement en congé, daté le 2 novembre 1888 dossier No 4709 pour compte de la succession de William Kenny, décédé, il sera vendu à l'enchère publique.

Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Willow, Claiborne, Cypress et Lafayette, désigné par le numéro 4, lequel mesure 27 pieds de face à la rue Willow, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent **un cottage en bois à double corps de logis**, recouvert en ardoises, connu comme le No 186 rue Willow et avant quatre chambres et une citerne de chaque côté et rapportant $17 par mois.

Conditions.—Comptant en passant les titres, 10 pour cent payés comptant sur les lieux. Les taxes de 1888 seront payées par le vendeur.

Acte de vente pardevant Fred. Zengel, Esq. notaire, aux frais de l'acquéreur.
13nov—13, 18, 25—2, 9, 15déc

L'Abeille de la [illegible]
Bureaux : 73 [illegible]
NOUVELLE[illegible]
MERCREDI, 21 N[illegible]

VAP[illegible]
COMPAGNIE [illegible]
TRANSAT[illegible]
Compagnie G[illegible]
Le Steamer [illegible]
LOUISVILLE [illegible]
BASI[illegible]
Pianos G[illegible]
FE[illegible]
LES DR[illegible]
COMI[illegible]
PAR E[illegible]